



FOIRE AUX QUESTIONS

L'équipe commerciale de Bretagne Ouest Accession reste bien sûr à votre service pendant cette période de confinement. Nos conseillers sont joignables au 02 98 55 70 00 ou par mail à l'adresse accession@boaccession.fr.

JE SOUHAITE ACHETER UN TERRAIN OU UN BIEN EN ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Je souhaite visiter un logement ou un terrain ?

Toutes nos visites sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller afin que nous puissions étudier ensemble la façon de répondre au mieux à vos attentes.

Je suis intéressé(e) par un logement /terrain

Même pendant la période de confinement, n'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe qui vous renseignera sur nos biens disponibles et sur les démarches à suivre. La plupart de nos partenaires (banques et constructeur de maisons individuelles) sont en télétravail et peuvent aussi étudier votre projet.

JE SUIS EN ATTENTE DE MON FUTUR LOGEMENT OU TERRAIN

Ma date de livraison et/ou de remise de clés avait été planifiée, est-ce toujours maintenu ?

En raison de la période actuelle, la sécurité de nos clients et des collaborateurs est notre priorité absolue. Ainsi, tous les rendez-vous et livraisons sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Vous avez été contacté individuellement par votre conseiller, si ce n'est pas le cas, envoyez nous un mail en précisant votre nom/prénom (accession@boaccession.fr).

Mon chantier est arrêté, quelles conséquences ?

La suspension de votre chantier aura des conséquences sur la date de livraison de votre logement. Si vous êtes concerné par cette situation nous vous recommandons de ne pas prendre de dispositions pour un emménagement.

J'ai réservé un bien et le chantier n'a pas encore démarré, cette période aura-t-elle une influence sur la date de livraison ?

Il est pour le moment difficile de prévoir la reprise d'activité. Votre conseiller pourra vous donner davantage d'informations lorsque la période de confinement sera terminée.

J'ai une question d'ordre administratif (paiement, signature notaire...)

Nous vous invitons à envoyer à votre contact habituel un mail qui vous répondra dans les plus brefs délais. Les notaires sont également en train de mettre en place un système de signature dématérialisée pour certains actes. Nous vous tiendrons informés si cette procédure se met en place et que vous pouvez y prétendre en fonction de l'avancée de votre dossier.